

L'ajournement

● (1840)

En guise de conclusion, je dirais que le gouvernement a admis l'existence d'un problème très compliqué, et nous avons fait le nécessaire pour y remédier. Le député sait que l'ÉACL a recommandé la fermeture de ses usines d'eau lourde dès 1982. Le gouvernement fédéral croyait qu'une telle recommandation allait à l'encontre de ses intérêts politiques. Nous avons étudié le problème et des options acceptables avant de prendre cette décision. Nous croyons avoir pris la seule bonne décision possible et nous avons instauré des mesures constructives qui mèneront le Cap Breton sur la voie du renouveau économique.

L'ENVIRONNEMENT—A) LE STOCKAGE DE GAZ LÉTAUX B) LE TRANSPORT DES GAZ LÉTAUX

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'offre au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Curbin) mes meilleurs salutations au retour des vacances d'été. J'ai quelques questions à lui poser concernant la protection des personnes qui habitent dans des villes situées près d'usines ou de lieux de stockage des gaz létaux qui servent communément à la fabrication de pesticides, d'herbicides ou d'autres produits. Je voudrais aussi lui poser une question sur la surveillance des conditions dans lesquelles se fait le transport de ces gaz qui, comme nous le savons, peuvent être affreusement nocifs.

Pour mémoire, je rappelle que le 6 décembre 1984, j'ai posé à l'ancienne titulaire du ministère une question à laquelle elle a répondu d'une façon qui était loin d'être satisfaisante. Je dois donc revenir à la charge. La question est encore plus importante parce qu'en août dernier, juste au sud de la frontière, il s'est produit un déversement à une usine de l'Union Carbide en Virginie-Occidentale. Cette entreprise a été la cause d'un incident tragique à Bhopal, en Inde, en novembre de l'année dernière, où 2,500 personnes ont été tuées. Dans le cas d'Institute, en Virginie-Occidentale, le déversement d'un gaz létaux à l'usine de l'Union Carbide a obligé 135 personnes environ à se faire hospitaliser.

Ce qui m'a frappé dans les articles de journaux qui ont paru il y a quelques jours, c'est que le président du conseil de l'Union Carbide aurait déclaré que la récente fuite de gaz était plus dommageable, en quelque sorte, que celle qui a tué 2,000 personnes à Bhopal, parce qu'on aurait pu l'empêcher. Il est plutôt troublant de lire pareille déclaration.

Depuis que la question a été posée en décembre dernier et depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet, de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, y a-t-il eu des entretiens ou des rencontres avec les autorités provinciales ou municipales au sujet des services d'inspection, tant aux usines de fabrication qu'aux lieux de stockage des matières dangereuses? Par ailleurs, en ce qui concerne les méthodes d'inspection du transport de ces marchandises qui ne relèvent pas de l'autorité fédérale, y a-t-il eu des pourparlers? Si des discussions ou rencontres ont eu lieu, je voudrais savoir qui en a pris l'initiative et où en est la protection des centres de population qui seraient en danger en cas d'urgence. Le secrétaire parlementaire peut-il dire si le personnel d'inspection chargé de ces questions suffit à la tâche, tant au niveau de la fabrication qu'à celui du transport de ces marchandises? J'ai aussi demandé au secrétaire parlementaire combien de provinces ont d'elles-mêmes déjà

adopté ou sont en train d'adopter des mesures législatives complémentaires afin de protéger leurs populations contre ces gaz létaux?

● (1845)

Il y a quelque chose d'étrange dans cette affaire, monsieur le Président, car on se rend compte qu'il y a des contradictions. Je cite un article du *New York Times* de janvier dernier. Voici ce qu'un porte-parole de l'Union Carbide Corporation aurait déclaré:

on a accordé une attention immédiate à un rapport interne sur la sécurité qui mettait en garde contre la possibilité d'une réaction incontrôlable dans un réservoir contenant un produit chimique toxique en Virginie-Occidentale.

C'est le cas dont je parlais tout à l'heure. Le président a ajouté:

un simple changement aux méthodes de fonctionnement a complètement dissipé cette inquiétude . . .

Sept mois plus tard, en août, un déversement se produisait à cette même usine, en dépit des déclarations faites par un responsable de la sécurité de cette entreprise.

Enfin, monsieur le Président, j'ai décidé de prendre la parole à ce sujet après avoir lu un article de la Presse canadienne paru ici même à Ottawa, en juin dernier, dans lequel on rapporte les propos suivants d'un porte-parole de l'Association canadienne des chefs de police:

Nous ne sommes pas en mesure d'assumer des tâches supplémentaires sans en laisser tomber d'autres . . .

Il a laissé entendre qu'il était de loin préférable de s'en remettre à du personnel hautement qualifié et dûment formé pour surveiller l'application de la majorité de ces règlements et que les 258 inspecteurs employés par l'Ontario se retrouvent dans la même situation que les services policiers, c'est-à-dire que leurs effectifs ne seront pas augmentés. Il semble donc exister une pénurie de personnel qualifié pour exécuter ce mandat fort important.

Je termine en rappelant que la situation dont nous discutons ne touche pas uniquement les localités de l'Ontario et du Québec, mais aussi celles de l'Ouest où nous avons appris l'existence d'un projet de 3.4 milliards de dollars pour exporter le gaz de l'Alberta—les réserves excédentaires de gaz naturel—au Japon et il conviendra de protéger les localités voisines des usines de liquéfaction du gaz naturel. En somme, cela revient à dire qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Je suis persuadé que le secrétaire parlementaire voit cette affaire du même œil que moi et j'ai très hâte d'entendre ses observations.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à souhaiter la bienvenue à mon collègue après les vacances estivales. Il m'a l'air d'être en excellente forme et je constate d'après ses observations qu'il reprend avec son énergie coutumière le débat sur ces importantes questions environnementales. Je l'en félicite d'ailleurs.

Tous les Canadiens ont été abasourdis par le drame qui s'est produit à Bhopal. Cet événement a incité le gouvernement du Canada, au mois de décembre de l'an dernier, à prendre des dispositions particulières qui répondent précisément aux questions soulevées par le député de Davenport (M. Caccia). À l'époque, à défaut des renseignements et de la perspective dont nous aurions eu besoin, le ministre de l'Environnement du Canada a mis sur pied un groupe d'étude mixte gouvernement-industriels composé d'un comité directeur et de trois groupes